

Loi de 2020 sur les services d'aide juridique

**Exigences d'expérience
minimales en matière
criminelle mettant en cause
des adolescentes et adolescents
ou liée à la santé mentale –
changement de la date de
mise en œuvre**

**Résumé des commentaires recueillis dans le
cadre de la consultation publique**

Mai 2023



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Du 17 avril au 17 mai 2023, c'était la période prévue par AJO pour recevoir les observations écrites sur la proposition de la nouvelle date d'entrée en vigueur des exigences d'expérience minimales relatives aux avocats qui acceptent des affaires criminelles impliquant des adolescentes et adolescents et des affaires criminelles liées à la santé mentale. La proposition consiste à modifier la date de l'entrée en vigueur des exigences d'expérience minimales, du 1er juin 2023 au 1er janvier 2024.

Une seule observation écrite a été reçue au cours de la période de 30 jours. L'observation ne contenait pas de commentaires ou de recommandations sur la proposition de la nouvelle date, mais plutôt des commentaires et recommandations sur le système judiciaire, notamment sur :

- les comités de détenus ayant des contacts mensuels avec des partenariats communautaires;
- une collaboration accrue entre les organisations communautaires qui fournissent des services et des programmes aux clients de l'aide juridique;
- l'éducation des jeunes impliqués dans le système judiciaire sur les principes fondamentaux des lois;
- la création de nouveaux postes nécessitant des compétences interdisciplinaires pour les personnes qui offrent des programmes à de jeunes délinquants, et transformer ces postes en carrières stables;
- une structure comprenant des juges, des jurys, des défenseurs de droits, des soutiens communautaires et des services administratifs;
- la mise en place d'équipes juridiques plus collaboratives et moins antagonistes ;
- une intervention des premiers intervenants dans le processus judiciaire d'une manière significative
- pour les clients ayant des problèmes de santé mentale : l'établissement d'une base de références en procédant à une vérification virtuelle deux semaines avant toute réunion en personne;
- pour les clients ayant des problèmes de santé mentale : l'utilisation des technologies comme les écrans partagés et les textes à l'écran afin d'améliorer l'accessibilité et renforcer la confiance de ces clients dans la transparence et le caractère complet des communications et des renseignements.

Legal Aid Ontario

20, rue Dundas Ouest,

bureau 730

Toronto (Ontario) M5G 2H1

1 800 668-8258

media@lao.on.ca

www.legalaid.on.ca



LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO